

Municipales : 341 listes et une majorité de « sans étiquette »

La « liste des listes » a été publiée hier. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, sur les 341 listes en présence, on en a dénombré 209 « sans étiquette » déclarée



À La Seyne, les électeurs ont le choix entre trois listes de droite, deux listes de gauche, une Front national et deux « sans étiquette ». (Photo doc Var-matin)



Toulon affiche sept listes, dont six avec une étiquette politique. (Photo S. L.)

Trois cent quarante et une listes : c'est le nombre officiellement validé de listes en présence dans les 115 communes de plus de 1 000 habitants. Avec une première constatation qui s'impose : les deux tiers, et même un peu plus, de ces listes ont été enregistrés « sans étiquette ». Une proportion importante qui peut s'expliquer, en partie, par le changement de mode de scrutin pour les communes comptant entre 1 000 et 3 499 habitants. Et pour lesquelles on sait que les listes apolitiques sont courantes. Ces communes apparaissent cette année pour la première fois dans le même décompte que les communes plus importantes. Mais cette catégorie aussi, on voit fleurir un nombre croissant de « sans étiquette ». Une appellation sous laquelle on retrouve toutes

sortes de candidats. Les « vrais sans étiquette » qui n'adhèrent ou ne sympathisent avec aucun parti. Et tous les autres qui ont personnellement une étiquette ou une couleur politique mais qui choisissent de ne pas l'afficher, pour diverses raisons.

■ Où sont les femmes de tête ?

On aurait bien aimé, en cette journée de la femme, annoncer une réelle avancée de la parité, côté têtes de liste. Certes, au sein des équipes en présence, la loi l'impose désormais à toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Mais si on regarde qui conduit ces mêmes listes, on découvre qu'encre et toujours, les hommes se taillent la part du lion. Les « femmes de tête » ne sont que 49.

Peu de chance qu'à l'issue de ces élections, la physionomie des maires du Var (actuellement 19 femmes sur 153) change beaucoup...

■ Et les partis ?

Pas évident à établir le décompte des listes par parti. Car à l'exception du Front national, les autres formations politiques se retrouvent souvent en alliance avec d'autres partenaires. On a donc dénombré au FN 36 listes. À l'UMP : 28. Au PS : 6. Au Front de gauche : 6. À l'UDI : 2. Puis les Divers droite : 33. Et les Divers gauche : 14. Mais aussi une liste Lutte ouvrière, une de l'Alliance écologiste indépendante et quelques autres difficilement classables dans les catégories existantes. Comme « Centre » ou « Écologiste ». On notera par ailleurs que le Front national qui compte également un candidat dans une commune de moins de 1 000 habitants (Esparron) parvient au nombre des 37 candidats annoncés.

■ La déclaration

Difficile de comparer le nombre de listes en présence avec celui des dernières municipales. Car en 2008, contrairement à aujourd'hui, les déclarations de candidature n'étaient pas obligatoires pour les communes de moins de 3 500 habitants. Qui étaient à l'époque au nombre de 101... En revanche, toujours en 2008, pour les 52 communes de 3 500

habitants, 195 listes étaient recensées.

■ Capitale politique

Toulon affiche sept listes, dont six avec une étiquette politique : UMP, FN, PS, Front de gauche avec NPA, Lutte ouvrière et Alliance écologiste indépendante. Et une dernière conduite par « Tous pour la famille » qui, sans dépendre d'un parti, défend une ligne idéologique sans équivoque.

■ Les parlementaires en première ligne

Sur les huit députés, tous UMP, que compte le Var, sept sont têtes de liste. Dont deux candidats à leur propre succession : Georges Ginesta à Saint-Raphaël et Jean-Sébastien Vialatte à Six-Fours.

Les quatre autres espèrent conquérir le fauteuil : Josette Pons à Brignoles, Philippe Vitel à La Seyne, Jean-Pierre Giran à Hyères, Jean-Michel Couve à Saint-Tropez et Olivier Audibert-Troin à Draguignan. Parmi les quatre sénateurs (dont trois UMP), deux sont candidats à leur propre succession : Christiane Hummel à La Valette et Hubert Falco à Toulon. (Le sénateur socialiste Pierre-Yves Collombat, jusque-là adjoint au maire de Figanières, ne se représente pas.) Et contrairement à certaines rumeurs qui couraient dans le département, aucun parlementaire UMP ne s'est déclaré « sans étiquette ».

■ L'abondance seynoise

Pas moins de huit listes pour la deuxième ville du département. À La Seyne, les électeurs ont le choix entre trois listes de droite, deux listes de gauche, une Front national et deux « sans étiquette ».

Trois communes affichent sept listes : Toulon, Bandol et Le Beausset. Quant aux électeurs de Draguignan, Roquebrune-sur-Argens, Six-Fours et Le Pradet, ils devront choisir entre six candidats.

- Les communes sans choix. Avec une seule liste en présence, le principal adversaire, c'est l'abstention ! Si dans certaines communes, les candidats se marchent sur les pieds et les électeurs attrapent le tournis, dans d'autres, en revanche, le choix est très limité.

Dans quatorze villages, il n'y a qu'une seule liste en piste. Comme aux Adrets, à Aups, Barjols, Brue-Auriac, Figanières, Néoules, Pourcieux, Taradeau, etc.

■ Le cas particulier des moins de 1000

Pour les 38 communes varoises qui comptent moins de 1 000 habitants, la déclaration de candidature était pour la première fois obligatoire. Mais difficile d'en tirer les points forts. Car les déclarations se font nom par nom et les suffrages seront toujours décomptés individuellement, le système du panachage étant toujours en vigueur.

MIREILLE MARTIN
mmartin@varmatin.com

